

AIDE-MÉMOIRE

des conditions d'admission au poste de salarié(e) polyvalent (m/f)

L'administration communale se propose d'engager pour les besoins du service des régies un salarié à tâche manuelle dans la carrière Q1 de la convention collective de la Commune de Wiltz.

Taux d'occupation : 100%

Entrée immédiate ou à convenir.

Conditions d'admissibilité :

- Avoir au moins 10 ans d'expérience dans les travaux manuels
- Avoir une expérience et des connaissances approfondies pour la conduite de chariots automotrices ;
- Avoir suivi la formation Cat C pour la conduite de chariots automoteurs peut être un avantage.
- Être en possession du permis de conduire catégorie B ;
- Être en possession des permis C et C1 (avec formation Code 95) peut être un avantage ;
- Être disposé de travailler des permanences et à un horaire irrégulier.

Profil recherché :

- Disposer de bonnes aptitudes manuelles ;
- Maîtriser les trois langues administratives du pays (français, allemand et luxembourgeois) ;
- Faire preuve de flexibilité ;
- Être capable de travailler de façon autonome ;
- Avoir un bon esprit d'équipe ;
- Posséder un bon sens du relationnel ;
- Être disponible, fiable et motivé.

Pièces à joindre :

- Lettre de motivation indiquant le poste brigué ;
- Curriculum vitae détaillé avec photo récente, numéro de téléphone et adresse email et mentionnant de façon détaillée la formation scolaire et l'expérience professionnelle antérieure requise ;
- Copie des diplômes et certificats d'études ;
- Extrait récent (< 2 mois) du casier judiciaire (bulletin N° 3) ;
- Une copie de la carte d'identité (ou du passeport) et de la carte de sécurité sociale ;
- Certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (demande en ligne du certificat d'affiliation via le site : <https://ccss.public.lu/fr/commandes-certificats/particuliers/commande-certificat-affiliation.html>).

Modalités de recrutement :

Le recrutement se fait sur base des dossiers de candidatures, d'entretiens et, le cas échéant, suivant d'autres démarches à définir selon les situations.

COMMUNE DE WILTZ

Rémunération :

La rémunération est celle du groupe de traitement Q1 défini dans la convention collective de la Commune de Wiltz.

Le cas échéant le/la titulaire pourra bénéficier d'une allocation de famille de 29 points indiciaires si les conditions d'octroi sont remplies.

Le/la titulaire en activité de service bénéficie d'une allocation de fin d'année ainsi que d'une allocation de repas.

Divers :

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse Nationale d'Assurance Pension (CNAP) ainsi qu'à la Caisse de Maladie (CNS) dont bénéficieront également, le cas échéant, certains membres de leur famille.

Les candidat(e)s sont invité(e)s à adresser leur demande accompagnée des pièces à l'appui,
pour le 24 mars 2023 au plus tard, au
Collège des Bourgmestre et Echevins
BP 60
L-9501 Wiltz

Les dossiers de candidature incomplets ne sont pas pris en considération.

En déposant son dossier, le candidat (m/f) donne son accord à l'administration communale d'utiliser les données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Le bureau du personnel se tient à votre disposition pour toute information complémentaire :

Tél. : 95 99 39 -70 (M. Theissen) ou -38 (Mme Fischbach)

Courriel : rh@wiltz.lu

Wiltz, le 17 mars 2022

Le collège des bourgmestre et échevins
Le bourgmestre La secrétaire